



SYNDICAT DES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION EN GUADELOUPE

Pointe-à-Pitre, le 26 septembre 2025

AESH : ENCORE DES DYSFONCTIONNEMENTS DANS LE VERSEMENT DES SALAIRES DE SEPTEMBRE 2025

Le **SPEG** était dans l'obligation d'alerter, une nouvelle fois, le recteur d'académie sur des incidents récurrents concernant la rémunération des accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) de notre académie.

UNE SITUATION INTOLERABLE !

De nombreux AESH, personnels les plus précaires de l'académie de Guadeloupe compte tenu du niveau des salaires perçus, se trouvent confrontés à un non-paiement de leur rémunération dans les délais légaux. Cette situation leur cause un réel préjudice, car ils risquent des incidents avec leur banque et leurs différents créanciers.

Malgré l'engagement du rectorat de régulariser la situation d'ici la mi-octobre, cette mesure transitoire ne saurait masquer la gravité du problème.

En effet, il est inadmissible que des personnels, indispensables au bon fonctionnement du système éducatif en Guadeloupe, soient ainsi placés dans une plus grande précarité du fait de dysfonctionnements administratifs répétés.

NOS EXIGENCES !

Face à ces dysfonctionnements répétés, le **SPEG** exige :

- Que des solutions pérennes soient mises en place dans les plus brefs délais afin de garantir le paiement régulier et complet des salaires.
- Des garanties de la part du Rectorat quant à la régularité future du traitement des rémunérations des AESH. Il en va du respect dû aux personnels et de leur dignité.

Le **SPEG** a d'ores et déjà interpellé le recteur. Des démarches et des actions syndicales sont menées pour que les droits des AESH soient respectés.

Avec le **SPEG**, les droits des AESH ne sont pas négociables !

NOU OKONBA POU TOUT AESH A LAKADÉMI GWADLOUP ! REJOIGNEZ-NOUS !